

ANNEXE 18

Notice de présentation des conditions de la neutralité hydraulique du projet

NEUTRALITE HYDRAULIQUE DU PROJET

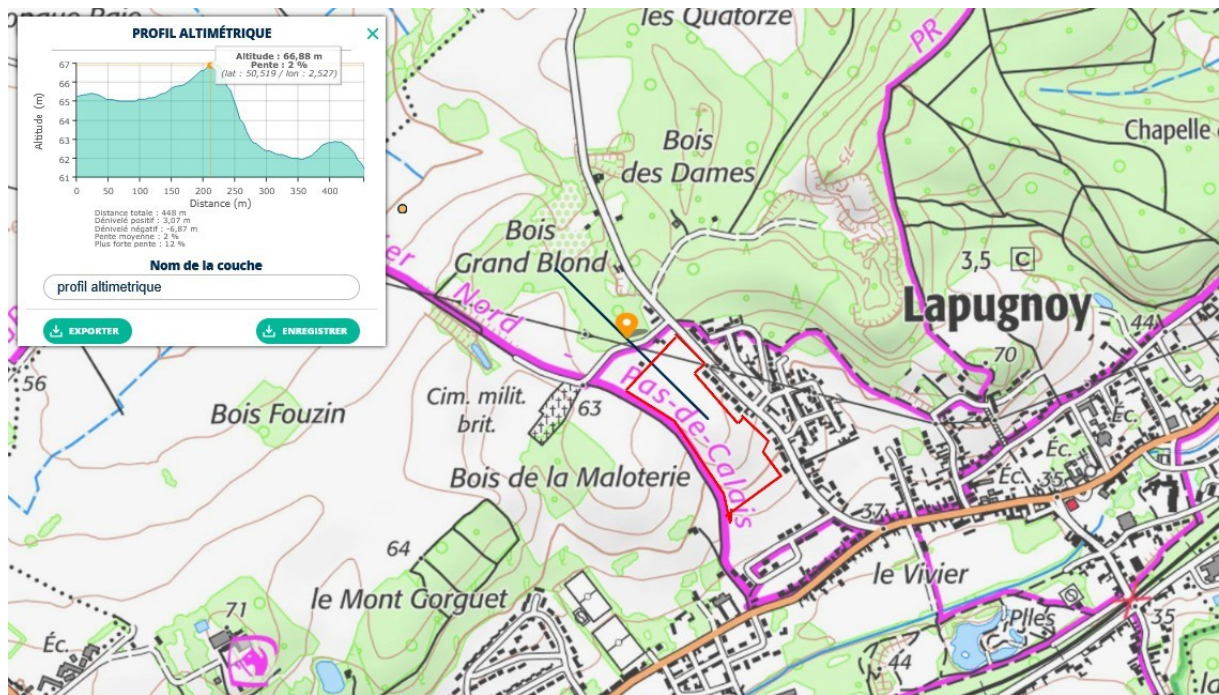
Le site actuel, assiette du projet délimité en rouge sur la carte ci-dessous, présente des axes d'écoulement directs (flèches bleues d'écoulement) vers les maisons individuelles du domaine des Myosotis au sud de la parcelle, pouvant provoquer des inondations sur ce secteur habité.



Carte 1 : emplacement du projet

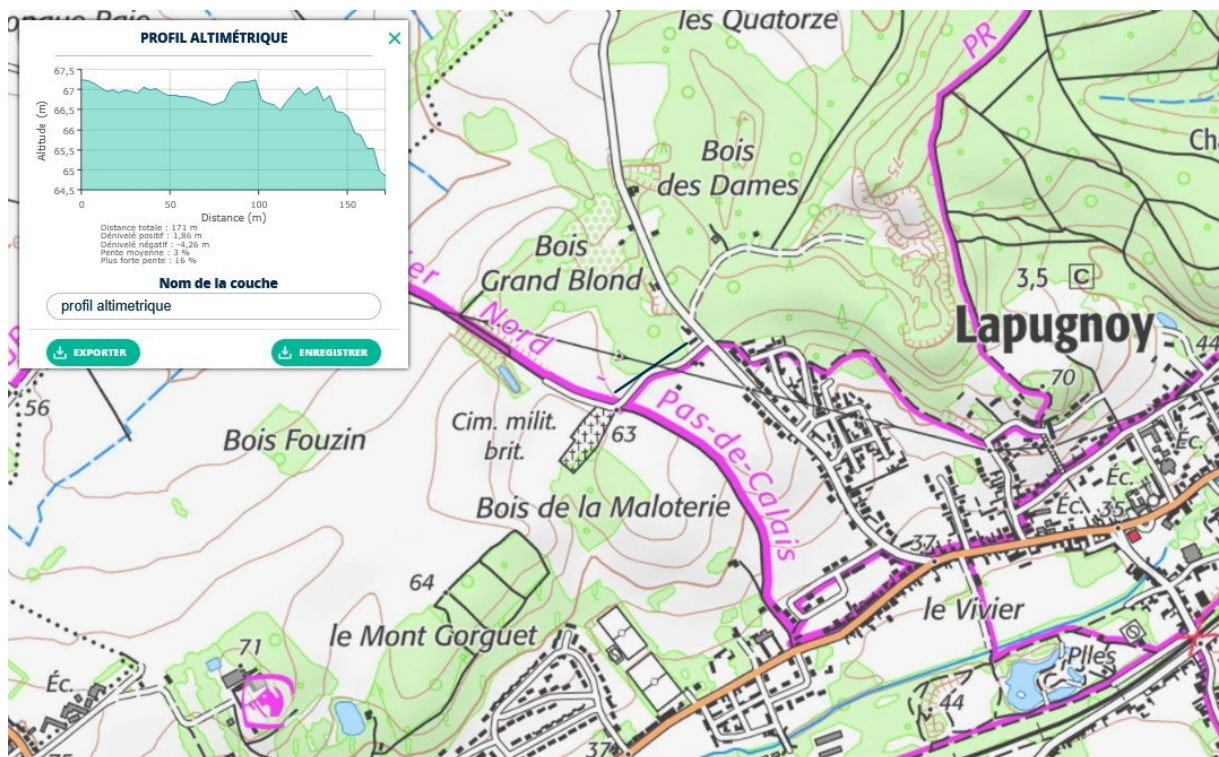
L'emprise du projet intercepte les eaux de ruissellement d'un bassin versant naturel délimité en bleu, en amont immédiat. Le chemin de Lillers, au nord, intercepte le bassin versant naturel au nord et dirige les eaux de ruissellement vers l'ouest grâce à la pente naturelle du terrain.

La carte suivante illustre le profil altimétrique nord-sud de part et d'autre de la rue de Lillers, celle-ci représentant le point haut.



Carte 2 : profil altimétrique nord-sud de part et d'autre du chemin de Lillers

La carte suivante illustre le profil altimétrique est-ouest le long de la rue de Lillers, les écoulements étant dirigés vers l'ouest.



Carte 3 : profil altimétrique est-ouest le long de la rue de Lillers

Etant donné la perméabilité correcte des terrains sur l'ensemble de l'opération, les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle au plus près du point de chute de la goutte d'eau. **Ainsi plus aucun ruissellement n'aboutira au domaine des Myosotis au point bas, améliorant la situation actuelle.**

Les eaux pluviales de ruissellement du bassin versant naturel intercepté seront également gérées et infiltrées dans l'emprise de l'opération.

La neutralité hydraulique est assurée et s'avère même positive puisqu'il n'y aura plus de ruissellements à l'aval du projet.